



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Sous-ministre

Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Agriculture and
Agri-Food Canada

Deputy Minister

Ottawa, Ontario
K1A 0C5

DMC 278064


Monsieur John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
a/s de Monsieur Cédric Taquet
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur le Député,

Vous trouverez ci-joint, dans les deux langues officielles, le rapport final qui répond à la recommandation 2 du rapport 14 du Comité permanent des comptes publics, intitulé « Protéger le système alimentaire canadien ».

J'espère que ces renseignements seront utiles aux membres du Comité.
Veuillez agréer, Monsieur le Député, mes plus cordiales salutations.

**Beck,
Stefanie**
Stefanie Beck

 Digitally signed by Beck,
Stefanie
Date: 2023.04.30 12:36:57
-04'00'

Pièces jointes

Rapport définitif au Comité permanent des comptes publics sur les contributions visant les engagements en matière de développement durable, d'égalité des sexes et de diversité pour les programmes de soutien alimentaire d'AAC

Introduction

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a administré trois programmes dans le cadre de l'intervention du gouvernement face à la pandémie de COVID-19 : le Fonds d'urgence pour la transformation, le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et le Programme de récupération d'aliments excédentaires.

En décembre 2021, le rapport de la vérificatrice générale intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada* a été déposé au Parlement, avec des recommandations adressées à Pêches et Océans Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à AAC.

Par la suite, le Comité permanent des comptes publics a étudié le rapport de la vérificatrice générale et, en mai 2022, a présenté son 14^e rapport intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada*, qui comprenait la recommandation suivante adressée à AAC :

	Recommandation du Comité	Réponse du gouvernement et état de la situation
Recommandation 2	Que, d'ici le 31 décembre 2022, Pêches et Océans Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes des rapports dans lesquels ils décrivent leurs progrès pour ce qui est de s'assurer de mesurer la contribution relative de leurs futurs programmes de soutien à l'alimentation aux engagements à l'égard du développement durable et aux résultats liés aux genres et à la diversité, et d'en faire état, afin d'améliorer les évaluations et les	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation et suggère que Pêches et Océans Canada (MPO) et AAC soumettent un seul rapport définitif, plutôt que deux rapports distincts, d'ici le 30 avril 2023. La présentation d'un rapport unique s'harmonise avec les engagements actuels en matière de rapports liés au rapport du BVG, au dépôt de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022-2026 en novembre 2022 et à l'élaboration ultérieure d'une nouvelle stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) d'AAC.</p> <p>Le MPO et AAC s'engagent tous deux à veiller à ce que les programmes de soutien à l'alimentation effectuent un suivi des contributions à l'égard du développement durable et des questions liées aux genres et à la diversité en vue d'améliorer les évaluations et les résultats des programmes.</p> <p>Une fois la SFDD 2022-2026 déposée en novembre 2022, le MPO et AAC élaboreront</p>

	<p>résultats des programmes. Des rapports finaux devront également être présentés au plus tard le 30 avril 2023.</p>	<p>chacun leur propre SMDD afin d'établir les cibles et les indicateurs qui reflètent le mieux les contributions ministérielles au SFDD et aux objectifs de développement durable des Nations Unies.</p> <p>Le MPO et AAC s'engagent tous deux à veiller à ce que tous les programmes tiennent compte des questions liées au genre et à la diversité. Pour donner suite à la réponse et au plan d'action de la direction, qui répondait au rapport du BVG, le MPO a élaboré des directives visant à soutenir les programmes dans l'élaboration de cibles et d'indicateurs liés aux résultats attendus quant à la durabilité et à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) des nouvelles initiatives pertinentes. Les documents d'orientation présentent des processus et des renseignements connexes permettant de veiller à ce que les programmes démontrent la façon dont leurs résultats correspondent aux engagements du Canada en matière de développement durable (tels qu'établis dans la SFDD fédérale et la SMDD du MPO, et en harmonie avec ACS+). Il est prévu que toutes les nouvelles initiatives, notamment celles liées au soutien alimentaire, appliquent ces directives dans le cadre du processus de ciblage de résultats.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesures clés prises à titre de réponse au rapport de la vérificatrice générale

AAC s'engage toujours à s'assurer que les programmes de soutien alimentaire effectuent le suivi des progrès réalisés quant au développement durable, à l'égalité des sexes et à la diversité afin d'améliorer l'évaluation et les résultats des programmes.

Alors que la réponse initiale du gouvernement au Comité permanent des comptes publics indiquait qu'un seul rapport d'étape serait fourni pour faire le point sur la recommandation 2, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le MPO ont choisi de fournir des rapports distincts afin d'apporter une réponse plus complète

AAC tient compte des engagements liés au développement durable pendant les étapes de planification et de développement de tous les projets de programmes au moyen du processus d'évaluation environnementale stratégique, conformément aux exigences de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. AAC inclut des exemples de la façon dont ses programmes contribuent aux objectifs de développement durable du Programme 2030 dans ses plans ministériels et ses rapports sur les résultats ministériels depuis 2020-2021, comme il est requis par le Conseil du Trésor du Canada. Maintenant que la Stratégie fédérale de

développement durable (SFDD) de 2022-2026 a été déposée, AAC élabore une nouvelle stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) visant à établir des cibles et des indicateurs qui reflètent mieux les contributions ministérielles à la SFDD et aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Cela sera réalisé d'ici novembre 2023.

AAC intègre les considérations en matière d'égalité des sexes et de diversité dans la conception, le développement et la mise en œuvre de tous ses programmes. AAC s'efforce de faire progresser les résultats en matière de diversité, d'équité et d'inclusion en appliquant une optique intersectionnelle selon l'ACS Plus pour évaluer les besoins et les circonstances propres aux personnes touchées, y compris les groupes sous-représentés et marginalisés, par nos politiques, nos programmes et nos initiatives. Les populations sous-représentées ou marginalisées dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire comprennent, entre autres, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes racisées, les personnes en situation de handicap, les communautés 2ELGBTQI+ et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

AAC continue de développer et d'affiner des outils pour guider les analystes dans l'application de l'ACS Plus. Par exemple, AAC a élaboré un outil d'évaluation en vue de guider les responsables des politiques, des programmes et des initiatives dans les processus obligatoires de l'ACS Plus concernant les documents du Cabinet (c.-à-d. proposition budgétaire, mémoire au Cabinet, présentation au Conseil du Trésor). Grâce à ces processus obligatoires, cet outil aide les analystes à repérer les bénéficiaires directs et indirects, à utiliser des statistiques pour comprendre la représentation des bénéficiaires, à évaluer les impacts et à explorer des solutions, le tout dans le but d'atténuer les obstacles ou les impacts involontaires.

AAC s'engage à améliorer la qualité et la disponibilité des données désagrégées afin de mieux comprendre l'éventail des divers impacts d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Le Ministère utilise des données et des analyses provenant de diverses sources, en fonction de l'objectif de l'initiative, afin de comprendre la représentation démographique des populations concernées et d'évaluer l'impact sur ces populations. Par exemple, AAC utilise les données de Statistique Canada (p. ex. le Recensement de l'agriculture, le Recensement de la population, le couplage Agriculture-Population du recensement, l'Enquête sur la population active, l'environnement de fichiers couplables et la Base de données sur la diversité et les compétences) pour comprendre la représentation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en particulier, et l'économie dans son ensemble, et les données sur les programmes d'AAC (p. ex. les données d'auto-identification fournies par les demandeurs dans les demandes de programme et les rapports sur le rendement soumis par les bénéficiaires) pour comprendre l'impact et la portée de ses programmes. AAC utilise également des données qualitatives, telles que des plans de parcours client avec les participants aux programmes d'AAC, des activités de sensibilisation ciblées et des tables rondes avec divers groupes du secteur, des documents de recherche externes évalués par des pairs, des livres blancs internes, ainsi que des études de cas et des rapports d'organisations de l'industrie. La répartition des avantages et les principales répercussions sur la diversité figurent dans le rapport sur les résultats ministériels.

ACS Plus – Analyse de l’impact des programmes de soutien alimentaire – Résumé

Une analyse détaillée des contributions à des groupes précis des programmes de soutien alimentaire examinés dans le cadre de l’audit du Bureau du vérificateur général sur la protection du système alimentaire canadien est présentée dans l’annexe ci-dessous. Les paragraphes suivants présentent un résumé de haut niveau de ces analyses qui montrent que les programmes alimentaires d’urgence lancés à la suite de la pandémie ont permis d’atteindre les résultats escomptés et de rejoindre divers groupes sous-représentés et marginalisés.

Fonds d’urgence pour la transformation (FUT)

- 29 % des bénéficiaires ont indiqué que le mandat de leur organisation était axé sur les femmes, 27 % sur les jeunes, 26 % sur les minorités visibles, 15 % sur les personnes en situation de handicap et 11 % sur les peuples autochtones.
- Quant aux groupes sous-représentés qui tireraient un avantage direct des activités du projet, 40 % des bénéficiaires ont indiqué que les femmes en tireraient un avantage direct, 38 % les minorités visibles, 32 % les jeunes, 18 % les personnes en situation de handicap et 14 % les peuples autochtones.

Fonds d’urgence pour la sécurité alimentaire (FUSA)

- Les données ont montré une répartition relativement proportionnelle des projets et du financement du FUSA entre les provinces, par habitant.
- Depuis son lancement en avril 2020, un total de 1 911 projets (23 % de tous les projets) soutenant directement les organisations et les communautés autochtones ont été financés, ce qui représente 28 % du financement d’AAC.
- 74 % des projets (représentant 56 % du financement) ont soutenu des communautés dont 50% ou plus de la population appartenait à un des groupes marginalisés suivants : les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les minorités visibles, les femmes, les jeunes et les minorités de langue officielle.
- Les investissements du FUSA ont été réalisés dans 41 % de toutes les régions déterminées comme présentant un risque très élevé sur la base de l’indice des populations vulnérables, dans 33 % des zones désignées comme présentant un risque élevé et dans 45 % des zones désignées comme présentant un risque modéré.
- Dans l’ensemble, les projets se sont traduits par une augmentation moyenne de la quantité de denrées alimentaires produites ou distribuées (augmentation de 129 % du volume; augmentation de 194 % de la valeur; augmentation de 230 % du nombre de repas; et augmentation de 128 % du nombre de clients).
- 89 % des organisations locales de services alimentaires partenaires interrogées ont indiqué que le FUSA avait considérablement ou grandement augmenté leur capacité à fournir des aliments sains et nutritifs pendant la pandémie de COVID-19. De plus, 85 % ont indiqué que le financement avait considérablement ou grandement augmenté la disponibilité d’aliments sains et nutritifs dans leur communauté pendant la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne la contribution du financement à la réduction de l’insécurité alimentaire des ménages dans la

communauté desservie, 76 % des répondants ont indiqué que cela avait été le cas dans une mesure importante ou considérable.

Programme de récupération d'aliments excédentaires (PRAE)

- Les neuf bénéficiaires du PRAE ont distribué, en moyenne, 13,9 % de leurs denrées alimentaires dans le Nord.
- 104 communautés du Nord uniques ont été desservies par des projets du PRAE.
- L'objectif du Programme, à savoir que 10 % des denrées alimentaires parviennent aux communautés vulnérables, éloignées et du Nord, a été atteint.
- Sur l'ensemble des projets, le volume de denrées alimentaires distribuées a augmenté en moyenne de 51 %.
- Les projets destinés aux communautés rurales, isolées et autochtones ont eu tendance à être relativement plus modestes, mais ont eu une incidence proportionnelle relativement plus importante.

Annexe A : Analyse de la portée et de l'incidence des programmes de soutien alimentaire

Fonds d'urgence pour la transformation (FUT)

Dans le cadre de leur demande de projet, les bénéficiaires du volet fédéral du FUT ont été invités à indiquer si le mandat de leur organisation était axé sur certains groupes sous-représentés.

Basées sur les données fournies au moment de la demande, parmi les 187 bénéficiaires représentant les projets financés¹, 29 % ont indiqué que le mandat de leur organisation était axé sur les femmes, 27 % sur les jeunes, 26 % sur les minorités visibles, 15 % sur les personnes en situation de handicap et 11 % sur les peuples autochtones. En tout, 59 % des bénéficiaires n'ont pas identifié un groupe sous-représenté comme étant une priorité de leur mandat.

Quant aux groupes sous-représentés qui tireraient un avantage direct des activités de leur projet², 40 % des récipiendaires ont indiqué que les femmes tireraient un avantage direct, 38 % les minorités visibles, 32 % les jeunes, 18 % les personnes en situation de handicap et 14 % les peuples autochtones. Au total, 50 % des bénéficiaires n'ont pas identifié un groupe sous-représenté qui tirerait un avantage direct des activités de leur projet.

Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire (FUSA)

Les renseignements relatifs à la localisation des projets et au principale groupe sous-représenté desservi ont été recueillis au moyen des rapports administratifs du FUSA. En outre, dans le cadre de leurs obligations en matière de rapports de rendement, les bénéficiaires du FUSA devaient réaliser un sondage auprès d'une partie (10 à 20 %) de leurs partenaires et fournisseurs locaux de services d'alimentation par l'entremise desquels le programme a été mis en œuvre pour recueillir de l'information sur l'incidence des projets.

Une analyse régionale de l'impact des projets montre une répartition relativement proportionnelle des projets et du financement entre les provinces, par habitant.

Sur les 8 314 projets financés pendant la durée du Programme, 1 911 (23 %) ont directement soutenu des organisations ou des peuples autochtones, ce qui représente 28 % du montant total des fonds distribués.

¹ Il est à noter que les bénéficiaires pouvaient sélectionner plus d'un groupe, de sorte que la somme des pourcentages n'est pas égale à 100 %.

² Il n'a pas été demandé d'expliquer en quoi les projets bénéficieraient spécifiquement à ces groupes sous-représentés, étant donné que l'objectif principal du Programme était d'aider à mettre en place des mesures visant à garantir la sécurité de tous les employés et à limiter l'incidence de la pandémie sur les activités des organisations financées.

À partir du deuxième volet du Programme, le principal groupe de population vulnérable desservi par chaque projet a été déterminé³. Dans l'ensemble, 74 % des projets ont desservi un des groupes sous-représenté et marginalisé identifiés (les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les minorités visibles, les femmes, les jeunes et les communautés de langue officielle en situation minoritaire). Le tableau 1 ci-dessous fournit une ventilation détaillée. Par exemple, 17 % de tous les projets (qui ont reçu 14 % de l'aide financière totale) ont servi des populations composées à 50 % ou plus de personnes noires et de couleur.⁴

Tableau 1 : Pourcentage de projets et du financement du FUSA pour lesquels 50 % ou plus de la population desservie appartenait à l'un des groupes sous-représentés et marginalisés identifiés		
Groupe marginalisé	% de tous les projets	% du montant total distribué
Femmes	13 %	9 %
Jeunes	35 %	27 %
Personnes âgées	7 %	4 %
Personnes noires et de couleur	17 %	14 %
Personnes en situation de handicap	2 %	1 %
Communautés de langue officielle en situation minoritaire	1 %	1 %
Total pour tous les groupes sous-représentés et marginalisés identifiés	74 %	56 %

Les sondages menés auprès d'une partie (10 à 20 %) des partenaires et fournisseurs locaux de services d'alimentation qui ont reçu du financement du FUSA montrent qu'en moyenne, près de la moitié des projets pour lesquels des renseignements démographiques étaient disponibles⁵ desservaient des communautés autochtones et rurales (47 % et 42 % respectivement), et un plus petit nombre des communautés isolées et du Nord (35 % et 17 % respectivement). Un autre tiers des projets (32 %) ne desservait aucune des communautés marginalisées énumérées.

De plus, on a constaté que le FUSA a entraîné une augmentation du volume et de la valeur des aliments produits/distribués et du nombre de repas et clients servis dans les communautés marginalisées. Pour ces communautés, les résultats des projets sont comparables aux résultats globaux des programmes ou meilleurs que ceux-ci dans de nombreux cas. Par exemple, en moyenne, les projets ont entraîné une augmentation de 128 % du nombre de clients, mais cette augmentation est de 234 % dans les communautés isolées, de 152 % dans les communautés du Nord, de 174 % dans les communautés rurales et de 204 % dans les communautés autochtones.

³ Il est reconnu que la majorité du financement du FUSA a soutenu des populations vulnérables; l'objectif de ces renseignements consistait à recueillir des données sur les groupes de population sous-représentés qui ont été spécifiquement ciblés par certains des projets.

⁴ À partir du troisième volet du FUSA, l'expression « personnes noires et de couleur » a remplacé l'expression « minorités visibles ».

⁵ Il est à noter qu'une organisation financée par le deuxième volet du FUSA a omis la question des caractéristiques démographiques dans le sondage qu'elle a administré à ses organisations partenaires.

L'aide financière du FUSA a également contribué à la capacité organisationnelle (grandement ou considérablement dans 89 % des cas) en plus d'augmenter l'offre d'aliments (grandement ou considérablement dans 85 % des cas) et de réduire l'insécurité alimentaire des ménages dans la communauté servie (grandement ou considérablement dans 76 % des cas). Il n'y avait pas de relation substantielle ou cohérente entre les réponses moyennes pour l'une ou l'autre des communautés marginalisées précises par rapport à la moyenne générale.

Les analyses ACS Plus effectuées ne mettent pas en évidence de relation primordiale entre les groupes communautaires desservis et les résultats des projets. Aucun thème cohérent n'est apparu lors de l'application d'un prisme démographique à l'analyse des variations en pourcentage de la quantité de denrées alimentaires produites/distribuées, ou par rapport à l'impact du projet. En d'autres termes, les projets destinés aux groupes sous-représentés et marginalisés déterminés n'ont pas eu tendance à être plus ou moins réussis que la moyenne des projets du FUSA.

Programme de récupération d'aliments excédentaires (PRAE)

Les données démographiques sur les projets et l'incidence du PRAE ont été fournies au moyen de processus de collecte de données administratives et des rapports sur le rendement remplis par les organismes responsables de la livraison des aliments excédentaires (c.-à-d. les banques alimentaires et autres organisations vouées à la sécurité alimentaire).

Une analyse des données démographiques et des communautés desservies par le PRAE montre que l'objectif du programme, à savoir que 10 % des denrées alimentaires atteignent les communautés vulnérables, éloignées et du Nord, a été réalisé. Plus précisément :

- Les neuf bénéficiaires du PRAE ont distribué, en moyenne, 13,9 % de leurs denrées alimentaires dans le Nord.
- 104 communautés du Nord uniques ont été desservies par des projets du PRAE⁶.
- Plus de 10 % des projets ont desservi chacun des groupes démographiques suivants : communautés rurales, éloignées, autochtones, du Nord, urbaines, LGBTQ2+, personnes âgées et autres personnes marginalisées (y compris les personnes à faible revenu, les personnes autochtones, noires et de couleur [PANDC], les enfants et les nouveaux Canadiens).

Toutes les catégories de projets ont connu une augmentation positive du volume de denrées alimentaires distribuées après la mise en œuvre du projet (tableau 2). Sur l'ensemble des projets, on a constaté une augmentation moyenne de 51 % du volume de denrées alimentaires distribuées ce qui suggère que le programme a été en mesure de stimuler une augmentation de la disponibilité des denrées alimentaires. Les augmentations les plus importantes ont été observées pour les projets destinés aux communautés du Nord et rurales, et les plus faibles pour les projets destinés aux personnes âgées et aux autres communautés marginalisées.

⁶ Dans certains cas, la même communauté a reçu des denrées alimentaires de plusieurs projets; dans ces cas, la communauté n'a été comptée qu'une seule fois.

Tableau 2 : Différences moyennes entre les volumes de denrées alimentaires avant/après (en % et en kg)		
	Différence moyenne en %	Différence moyenne en kg
Tous projets confondus	51 %	408 609
Peuples autochtones	49 %	453 747
Communautés rurales	61 %	509 064
Communautés isolées	59 %	160 181
Communautés du Nord	109 %	172 417
Communautés urbaines	45 %	436 386
LGBTQ2+	45 %	258 099
Personnes âgées	27 %	62 884
Autres personnes marginalisées (faibles revenus, PANDC, enfants, nouveaux Canadiens)	16 %	227 890

Toutes les catégories de projets ont enregistré une différence moyenne positive dans les volumes de denrées alimentaires tout au long du projet – avec les projets ayant desservi les communautés du Nord et éloignées affichant les différences moyennes les plus élevées en pourcentage.